

## INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR Part C

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Athénée Gemini (Code ISIN : FR0013216801)  
Cet OPCVM est géré par DELUBAC ASSET MANAGEMENT

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

#### Objectif :

L'objectif de gestion est la recherche, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, d'une performance annuelle nette de frais, supérieure de 2% à celle de l'Ester capitalisé. L'OPCVM n'est pas indiciel. La référence à un indice ne constitue qu'un élément de comparaison a posteriori. L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que la composition du portefeuille pourra s'éloigner de celle de son indice de référence.

#### Stratégie :

La stratégie d'investissement repose en premier lieu sur une large diversification : investissement sur des indices plutôt que sur des titres spécifiques, diversification géographique, ainsi qu'entre les différentes primes de risque des marchés financiers (principalement marchés actions).

L'univers d'investissement de l'OPCVM est principalement constitué par des ETF (Exchange Traded Funds) sur actions et/ou obligations listés sur les principaux marchés mondiaux. L'OPCVM peut investir jusqu'à 100% de son actif en parts et actions d'ETF. L'OPCVM pourra être investi géographiquement sur tous les marchés.

L'univers d'investissement du Fonds est donc prioritairement constitué d'ETF (« Exchange Traded Funds ») dont l'objectif est de répliquer précisément la performance de leur indice de référence au meilleur coût. La société de gestion privilégie les fonds indiciaires cotés en continu, dont la négociation sur un marché organisé et réglementé est liquide, et dont le fonctionnement est totalement transparent.

L'univers peut également inclure tous actifs sous-jacents offrant un rendement espéré positif sur l'horizon d'investissement, ou susceptibles d'améliorer le profil de risque du portefeuille du fait de leur faible corrélation avec les autres classes d'actifs.

Dans ce cadre général, l'équipe de gestion cherche à réaliser une surperformance en ajustant à court terme les allocations sur les différents supports, de manière systématique sur la base de modèles quantitatifs.

Compte-tenu de son univers d'investissement, le fonds ne promeut pas de critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance au sein de sa gestion.

#### Sélection tactique des supports d'investissement

Mensuellement, ou aussi souvent que les marchés le requièrent, l'équipe de gestion vérifie l'adéquation de l'univers d'investissement avec ses anticipations à horizon 6 à 24 mois.

L'équipe procède à une analyse prospective du contexte économique et monétaire, à l'évaluation du sentiment sur les différents marchés, et détermine ainsi ses convictions pour les différents segments d'actifs.

Au niveau du Fonds, ces prévisions seront prises en compte, tout en laissant à l'algorithme quantitatif une importante latitude pour déterminer les allocations :

- Tout d'abord l'équipe de gestion prend soin d'inclure dans l'univers d'investissement les supports nécessaires pour couvrir les segments identifiés comme prioritaires,
- Les prévisions pourront également être utilisées comme valeurs de paramétrage de l'algorithme.

La procédure de sélection des ETF prend notamment en compte : l'adéquation de l'indice de référence avec l'objectif recherché par l'équipe de gestion ; une analyse de sa liquidité ; ses frais de gestion réels ; son comportement historique par rapport à l'indice de référence.

#### Gestion algorithmique au jour le jour

Les allocations entre les différents supports d'investissement sélectionnés pourront être ajustées quotidiennement, dans les limites des fourchettes d'exposition, suivant les recommandations d'un algorithme d'investissement propriétaire. L'algorithme cherche à prévoir les rendements à court terme des différents supports.

Dans ce cadre, les facteurs explicatifs des rendements futurs pourront inclure : les ratios de valorisation ou rendements attendus théoriques ; l'évolution des indicateurs macro-économiques ; les historiques de cours et indicateurs techniques de suivi ou retournement de tendance ; l'évaluation du degré d'aversion au risque ; les effets de saisonnalité ; l'évaluation fine des relations de dépendance statistique entre actifs ; des données dites alternatives.

Sur la base de ces prédictions, et des corrélations estimées entre les différents actifs, l'algorithme détermine alors le portefeuille optimal afin de maximiser en continu le rendement attendu ajusté du risque. Pour ce faire le système fait appel à un modèle de construction de portefeuille propriétaire.

Chaque évaluation quotidienne pourra donc déclencher des arbitrages, lorsque les allocations recommandées par l'algorithme divergeront significativement des expositions actuelles du Fonds.

**Investissement en OPC :** maximum 100%

**Conditions de rachat :** Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande auprès de CACEIS BANK. Les demandes sont centralisées chaque jour d'établissement de VL, jusqu'à 12 heures chez CACEIS BANK et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (J) calculée sur les cours de clôture de J publiée en J+2.

Cette part est une part de capitalisation.

**Recommandation :** Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

-La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

-La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

-Le capital investi initialement n'est pas garanti.

**Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [4] :**

Le FCP se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur synthétique de risque dû à sa volatilité.

#### Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.
- Risques liés au recours à des dérivés : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	0%
Frais de sortie	0%
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.91 % T.T.C*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Max 10% TTC au-delà de ESTER capitalisé + 2% de performance annuelle, avec application d'un mécanisme dit « High Water Mark »**

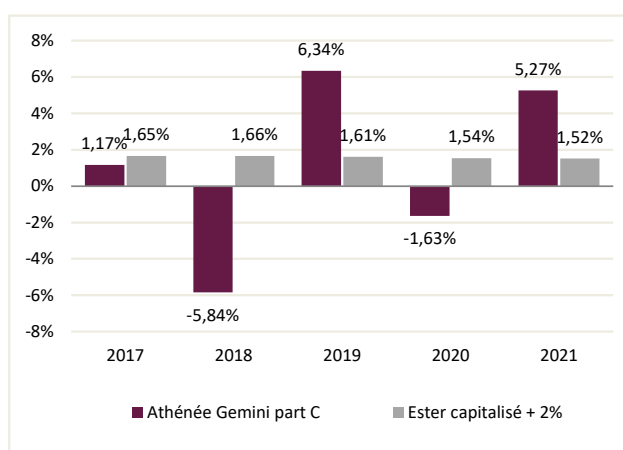
\*Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants prennent en compte les frais indirects liés à la détention de véhicules collectifs de gestion mais excluent les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation hormis ceux payés pour l'intermédiation des OPCVM.

La commission de performance prélevée au titre de l'exercice 2021 s'est élevée à 0.40%.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 11 à 12 du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion DELUBAC ASSET MANAGEMENT 10 Rue Roquépine, 75008 PARIS ou sur le site internet [www.delubac-am.fr](http://www.delubac-am.fr)

\*\* le système High Water Mark n'autorise la société de gestion à prétendre à des commissions de surperformance que si la valeur liquidative de fin d'exercice est supérieure à la valeur liquidative dite « High Water Mark », égale à la dernière valeur liquidative ayant supporté une commission de surperformance ou à défaut à la valeur liquidative d'origine. **Le fonds pourra prélever des commissions de surperformances en cas de performances négatives.**

## PERFORMANCES PASSES



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

**Date de création de l'OPCVM :** 15/12/2016

Changement significatif : le fonds a changé de société de gestion le 25 octobre 2021

**Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM :** Euro

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Dépositaire :

CACEIS BANK

### Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :

Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de DELUBAC ASSET MANAGEMENT – 10 rue Roquépine 75008 PARIS

### Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :

La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.

### Fiscalité :

Le FCP n'est pas éligible au PEA

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Le FCP est ouvert à tous souscripteurs

La responsabilité de DELUBAC ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Politique de rémunération : Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet : [www.delubac-am.fr](http://www.delubac-am.fr)

Delubac Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 20/04/2022.